



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES**

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Lundi 19 Janvier 2026

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU RESSORT

Pages 3 à 7

I. ACTIVITÉ CIVILE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Page 8 à 11

1. Évolution des affaires du pôle civil général
2. Pôle famille
3. Service de la protection des mineurs
4. Activité de la commission d'indemnisation des victimes (CIVI)
5. Activité du pôle juge des contentieux de la protection (JCP)
 - Contentieux général
 - Autres procédures civiles

Page 8

Page 9

Page 10

II. ACTIVITÉ PÉNALE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Page 12 à 14

1. Évolution de l'activité pénale
2. Suites données aux affaires pénales
3. Procédures alternatives
4. Ventilation des décisions pénales
5. Activité de l'antenne du parquet au CNT
6. Saisies et confiscations
7. Activité de l'instruction de droit commun
8. Activité de la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS)
9. Activité de la juridiction de jugement JIRS
10. Application des peines

Page 12

Page 13

Page 14

III. TRIBUNAL POUR ENFANTS

Page 15

1. L'assistance éducative
2. L'activité en matière pénale

IV. JUGE DES LIBERTES ET DE LA DETENTION (activité pénale)

Page 15

PRESENTATION DU RESSORT

Caractéristiques de l'arrondissement judiciaire

Le ressort du tribunal judiciaire de Rennes comprend (référentiel territorial IGJ données INSEE) :

- une superficie de 5 704 km²
- 989 169 habitants (référentiel territorial IGJ - données INSEE projection 2025)
- Une densité de la population : 159,02 hab/km² (données INSEE 2020)
- Un taux de chômage de 5,9% en Ille-et-Vilaine (chômeurs toutes catégories confondues - données INSEE, 3ème trimestre 2024)

Données financières pour l'arrondissement en 2025

- Dotation en fonctionnement courant : 465 000 € (AE et CP) - consommation : 463 883,33 € (hors charges à payer 2025).
- Consommation en frais de justice : 6 170 944 € (5 652 957 € en 2024).

Les juridictions et lieux de justice

Au 1er janvier 2026, l'arrondissement judiciaire comprend 5 sites :

- le tribunal judiciaire de Rennes
- les tribunaux de proximité de Fougères et Redon
- le conseil de prud'hommes de Rennes
- le tribunal de commerce de Rennes
- l'antenne du parquet au CNT

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille et Vilaine

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine est un groupement d'intérêt public, placé sous la présidence de la présidente du tribunal judiciaire de Rennes et la vice-présidence du procureur de la République près ce tribunal.

Le CDAD 35 a pour mission essentielle de définir une politique d'accès au droit dans le département, de piloter et de coordonner en partenariat avec les acteurs locaux, les actions en matière d'aide à l'accès au droit, à la justice et contribue au développement des modes de règlement amiable des litiges.

L'essentiel du dispositif d'accès au droit développé par le CDAD 35 réside dans la mise en place et le financement de permanences d'informations et de consultations juridiques gratuites, confidentielles et anonymes, en partenariat avec les professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice) et les associations œuvrant en faveur de l'accès au droit (le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles d'Ille-et-Vilaine et l'association Aide Juridique d'Urgence). Les personnes en situation de vulnérabilité (notamment les jeunes, les femmes victimes de violences intrafamiliales, les personnes d'origine étrangère, les personnes détenues, les personnes en situation d'exclusion, les personnes souffrant de maladie mentale, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville) font l'objet d'une attention particulièrement soutenue de la part du CDAD 35.

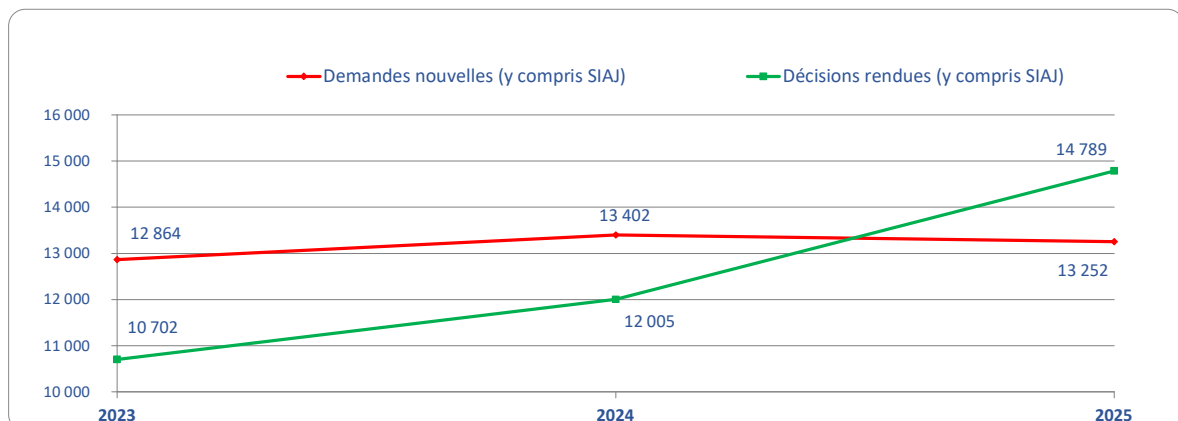
En 2024, plus de 2 800 personnes ont ainsi été reçues dans le cadre des permanences délivrées par les professionnels du droit, dans les 34 point-justice (PJ) du département (Combours, Dol-de-Bretagne, Fougères (2 PJ), Montfort-sur-Meu Pipriac, Pleurtuit, Redon, Rennes (19 PJ), Retiers, Romillé, Saint-Malo (2PJ), Saint-Méen-le-Grand, Vitré (2PJ)).

Par ailleurs, le CDAD 35 développe avec l'association « Aide Juridique d'Urgence », des actions d'information juridique, à l'attention des professionnels de l'action sociale et des bénévoles des associations, du territoire breillien. Ces temps d'information ont pour ambition de transmettre des notions fondamentales à la bonne compréhension de problématiques juridiques parfois complexes et leurs applications locales.

Enfin, le CDAD 35 participe avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du territoire à l'animation d'un réseau interprofessionnel de l'accès au droit et organise des événements destinés au grand public sur l'accès au droit et à la justice.

Pour en savoir plus : <https://www.cdad-ca-rennes.fr/>

BUREAU DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE



Actions et projets entrepris en 2025

Ø Mise en œuvre du projet de juridiction

Adopté par l'assemblée plénière le 14 juin 2022 pour une durée de trois ans, le projet de juridiction du tribunal judiciaire de Rennes a été poursuivi et consolidé en 2025. Il constitue un cadre de référence stratégique, destiné à répondre aux enjeux de gouvernance de la juridiction et à inscrire son action dans une dynamique pérenne. Elaboré selon une démarche participative, il vise à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision partagée de « la juridiction de demain », en favorisant la transversalité des organisations, la coordination entre les services et la valorisation des compétences internes.

Trois axes prioritaires ont structuré sa mise en œuvre :

- La création d'un pôle spécialisé en matière de violences intrafamiliales (VIF),
- Le développement des modes amiables de règlement des différends
- L'amélioration de la qualité du service rendu au justiciable, intégrant une démarche d'éco-responsabilité.

Le pôle spécialisé VIF

Anticipant la réforme nationale, le tribunal a mis en place un pôle spécialisé VIF dont le fonctionnement est formalisé dans un vadémécum opérationnel effectif depuis le 1er janvier 2024.

Ce pôle repose sur une organisation transversale interservices, animée par des référents, soutenue par des outils de pilotage, des partenariats renforcés et un partage d'informations en temps réel. Un suivi régulier est assuré afin de garantir l'effectivité et l'amélioration continue du dispositif.

Le développement des modes amiables

Le tribunal judiciaire de Rennes a fortement investi le champ de l'amiable. Dès 2022, l'injonction à l'information à la médiation a été déployée au sein des chambres civiles et des référés, accompagnée de séances d'information organisées en partenariat avec des médiateurs locaux.

Depuis avril 2024, des audiences de règlement amiable se tiennent régulièrement et rencontrent un vif succès, avec un taux d'accords partiels ou totaux proche de 80 %. Cette dynamique s'est élargie aux chambres civiles et bénéficie d'une forte adhésion des avocats.

En 2025, la juridiction s'est engagée dans l'expérimentation de la coordination parentale judiciaire, centrée sur l'intérêt de l'enfant et la prévention des conflits parentaux durables. La mise en place de ce dispositif innovant au sein du pôle famille a été menée en partenariat avec le Barreau de Rennes et les acteurs institutionnels concernés.

Le développement de l'éco-responsabilité

Ces dernières années, le tribunal judiciaire de Rennes a conduit plusieurs actions concrètes en matière de développement durable : extension du parc de stationnement pour les vélos, organisation d'une semaine du développement durable et mise en place expérimentale du tri des déchets sur trois niveaux du bâtiment.

En 2025, un projet de re-végétalisation des espaces intérieurs de la cité judiciaire a vu le jour, alliant amélioration de la qualité de vie au travail, valorisation de l'image de la Justice et démarche éco-responsable. En parallèle, la location de deux vélos à assistance électrique a pu être financée par le budget de proximité, pour les déplacements professionnels des agents.

Ø **Projet de création d'une Maison de la Justice et du Droit à Vitré**

Dans un souci de proximité et d'égalité d'accès au droit, le tribunal a initié un projet de création d'une Maison de la Justice et du Droit à Vitré. Ce projet vise à faciliter l'information juridique, à promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits et à territorialiser certaines réponses pénales.

Après une phase d'étude de faisabilité et la constitution d'un comité de pilotage, le dossier de candidature a été transmis au Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) en juin 2025 et est actuellement en attente de validation.

Ø **Déploiement des outils numériques**

Le tribunal judiciaire de Rennes a poursuivi, en 2025, une politique volontariste de modernisation et de transformation numérique, visant à renforcer l'efficacité du fonctionnement juridictionnel, la coordination entre les services et la qualité du service rendu aux justiciables. Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, il a souhaité consolider l'appropriation des outils numériques par les agents, tout en élargissant le périmètre des usages dématérialisés.

La procédure pénale numérique (PPN), désormais pleinement intégrée aux pratiques professionnelles, a continué de se déployer. En parallèle, s'est développée l'exploitation d'applicatifs métiers (SISPoPP, VIGIE, TDEX, etc.).

La juridiction s'est également engagée dans l'expérimentation de dispositifs innovants, tels que l'applicatif Mon Suivi Justice, destiné à améliorer le suivi des personnes placées sous-main de justice et à limiter l'absentéisme aux convocations.

Enfin, le tribunal judiciaire de Rennes a renforcé la dématérialisation de ses échanges avec ses partenaires institutionnels et professionnels, en poursuivant l'expérimentation d'outils dédiés et en préparant la mise en œuvre du minutier électronique civil.

Ø **Développement des relations institutionnelles et interprofessionnelles**

Journée nationale de la relation avocats/magistrats

Le 21 mars 2025, s'est tenue la 2ème édition de la Journée nationale magistrats-avocats, organisée par la juridiction et Cette rencontre, articulée autour d'ateliers sur la gestion des urgences en matière familiale et la conduite des audiences pénales, a permis aux professionnels d'échanger et de renforcer leurs relations en faveur d'une justice de qualité.

Visite d'une délégation de l'ENG

Le 6 novembre 2025, le tribunal a accueilli une délégation de la sous-direction du suivi des stages de l'Ecole nationale des greffes. Cette rencontre a notamment permis aux greffiers stagiaires d'échanger sur les enjeux de leur accompagnement et le partage de bonnes pratiques afin de renforcer la qualité de leur formation.

Remise de trois médailles d'honneur des services judiciaires

Le 12 décembre 2025, M. Jean-Louis Bernard, avocat honoraire et co-fondateur du CMR 35, M. Yannick Poulain, directeur de l'association Liberté Couleurs et Mme Emmanuelle Badufle, cadre-greffier au sein de la juridiction, ont reçu la médaille d'honneur des services judiciaires, échelon bronze. Cette reconnaissance met en lumière leur contribution remarquable au service public de la justice.

Ø **Modernisation des outils de communication**

En 2025, le tribunal judiciaire de Rennes a renforcé sa communication institutionnelle afin d'améliorer la visibilité de ses

La juridiction a ainsi créé sa page LinkedIn, outil moderne permettant de valoriser les projets, initiatives et actualités auprès des professionnels du droit et du grand public. Parallèlement, le journal interne « Lettre de la Cité » a été poursuivi et modernisé, offrant aux agents un support d'information enrichi et plus dynamique.

Enfin, le tribunal a accueilli une équipe de tournage le 14 novembre 2025, pour la réalisation d'un téléfilm pour France 2.

Ces actions traduisent une approche proactive de la communication, en cohérence avec la stratégie de modernisation et d'ouverture engagée par la juridiction.

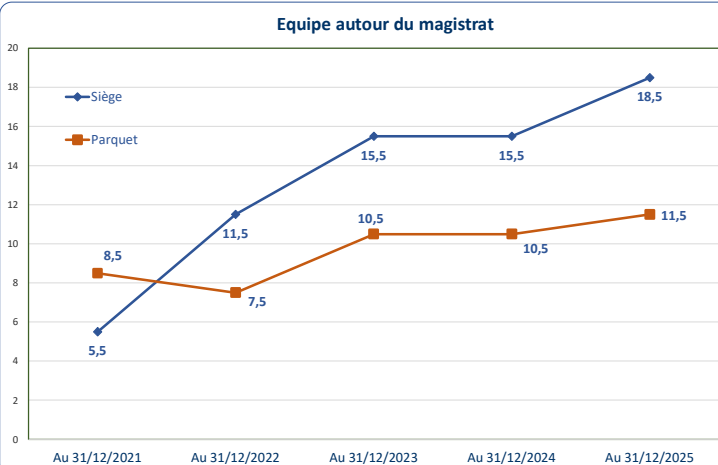
EFFECTIFS DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE RENNES

1. Évolution du nombre de magistrats du siège

	Localisation des emplois	Effectif réel Siège en ETPE	Nb de magistrats pour 100 000 habitants
2021	47	46,1	
2022	50	46,1	5,2
2023	50	46,7	
2024	50	46,3	5,1
2025	54	51,8	5,5

2. Évolution du nombre de magistrats du parquet

	Localisation des emplois	Effectif réel Parquet en ETPE	Nb de magistrats pour 100 000 habitants
2021	21	20,25	
2022	22	21,27	1,6
2023	22	21,8	
2024	22	20,67	1,6
2025	24	21,12	1,7



EQUIPE AUTOUR DU MAGISTRAT
composée des assistants spécialisés,
des attachés de justice, des assistants de justice
et des chefs de cabinet des chefs de juridiction

CREATION DU STATUT DES ATTACHES DE JUSTICE

Décret n° 2024-965 du 30 octobre 2024

Objectif du texte : la fonction d’attaché de justice ainsi créée
par la loi remplace celle de juriste assistant.

Principales missions :
exercer auprès des magistrats des fonctions d’assistance,
d’aide à la décision et de soutien à l’activité administrative
ainsi qu’à la mise en oeuvre des politiques publiques.

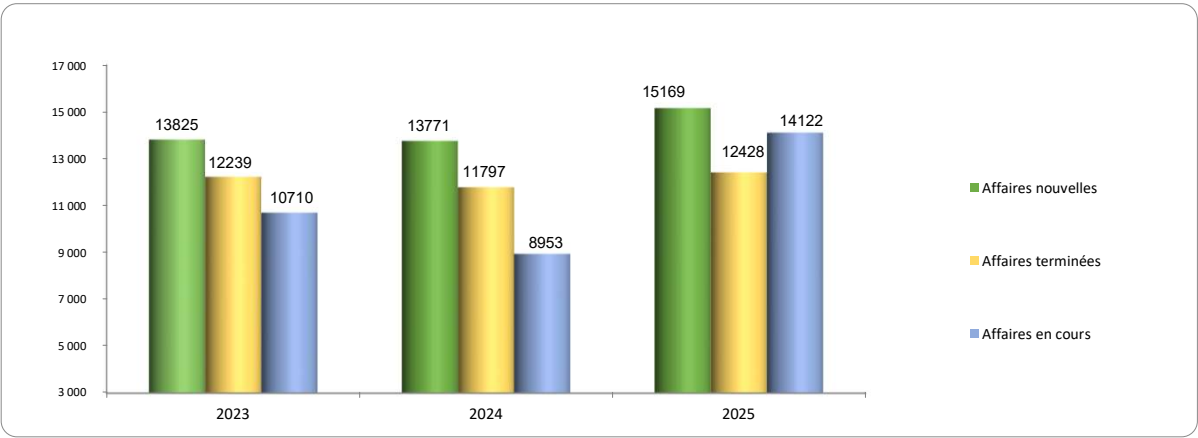
3. Évolution du nombre de fonctionnaires TJ Rennes

	Localisation des emplois	Effectif réel Fonctionnaires en ETPE	Nb de personnels non juges pour 100 000 habitants
2021	171	153	
2022	172	151,6	17,9
2023	172	162,1	
2024	177	171	17,9
2025	182	158,9	18,4

I. **ACTIVITÉ CIVILE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE**

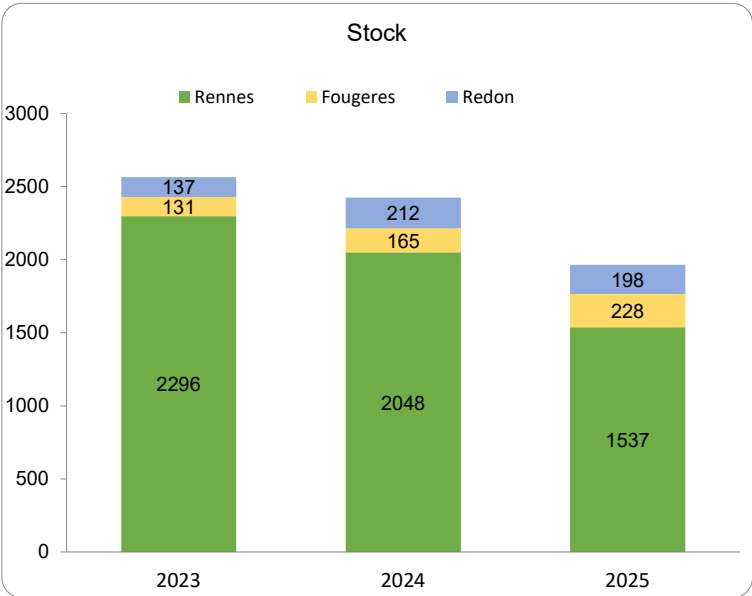
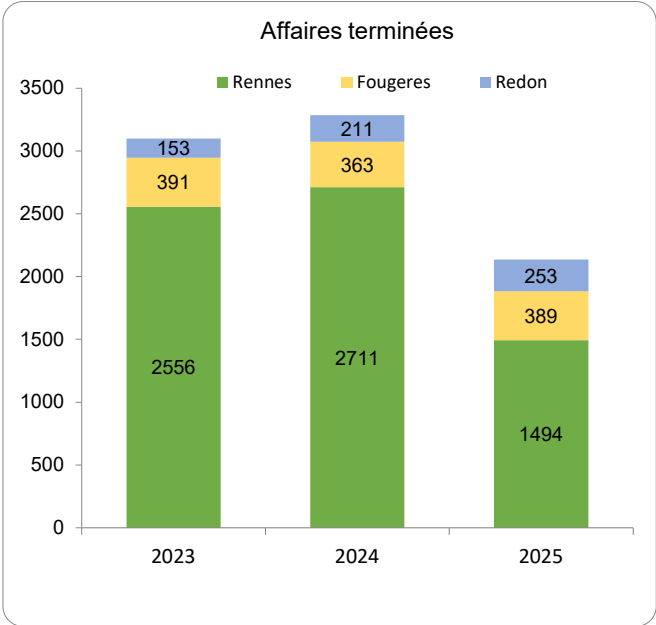
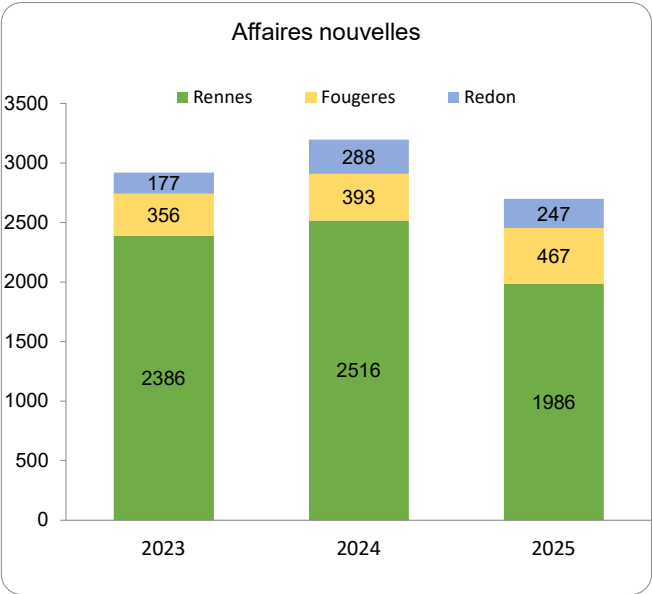
1. Évolution des affaires du pôle civil général

	2023	2024	2025
Affaires nouvelles	13 825	13 771	15 169
<i>dont contentieux général</i>	2390	2543	3467
<i>dont référés</i>	852	806	876
<i>dont JEX-saisies immobilières</i>	404	438	445
<i>dont pôle social</i>	1214	1152	1189
<i>dont hospitalisation sous contrainte + ISO</i>	2125	2350	2240
<i>dont rétention administrative</i>	1213	824	1267
Affaires terminées	12 239	11 797	12 428
<i>dont contentieux général</i>	1286	1333	2788
<i>dont référés</i>	696	724	781
<i>dont JEX</i>	408	394	508
<i>dont pôle social</i>	1285	876	676
<i>dont hospitalisation sous contrainte + ISO</i>	2102	2332	2223
<i>dont rétention administrative</i>	1213	824	883
<i>dont orientation vers ARA (audiences de règlement amiable)</i>	SO	10	39
Affaires en cours au 31 décembre	10 710	12 274	14 122

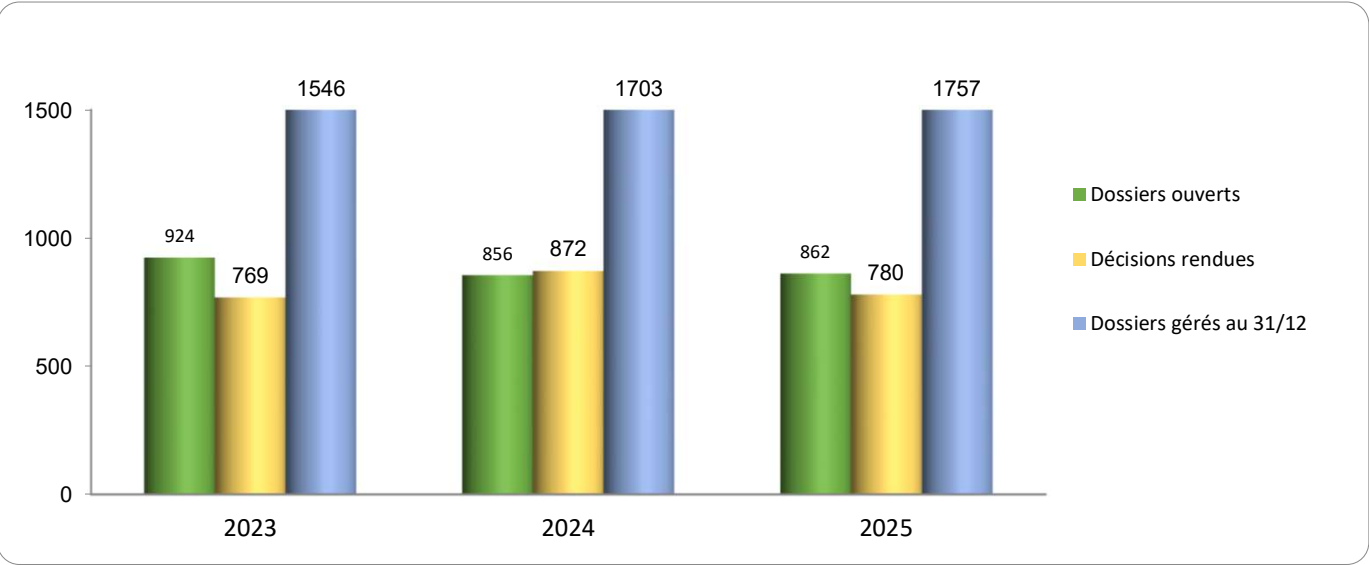


2. Pôle famille

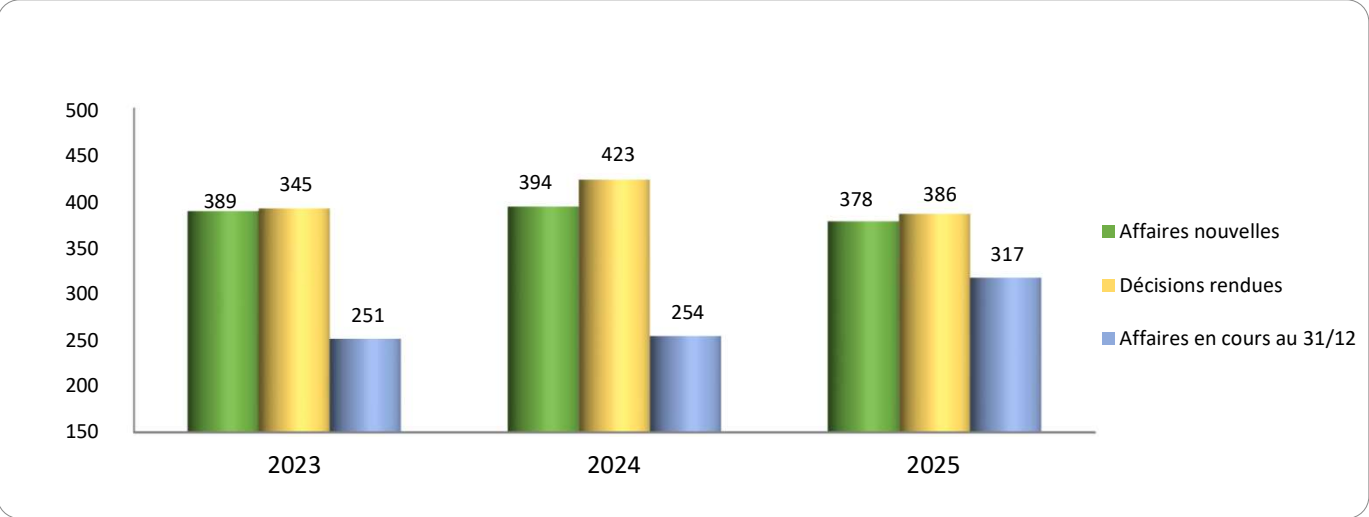
Affaires familiales (hors tutelles mineurs)



3. Service de la protection des mineurs

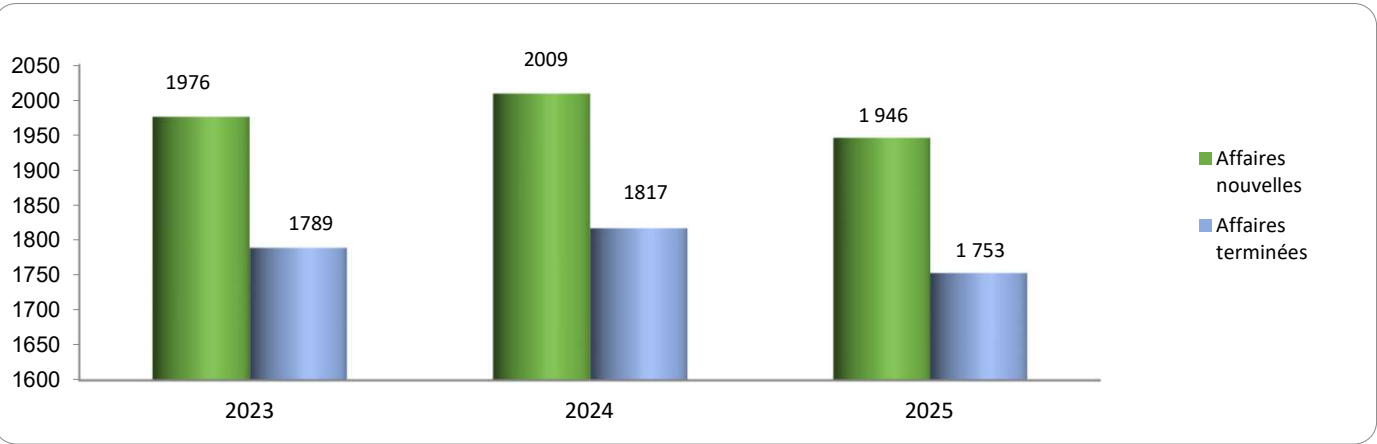


4. Activité de la commission d'indemnisation des victimes (C.I.V.I.)

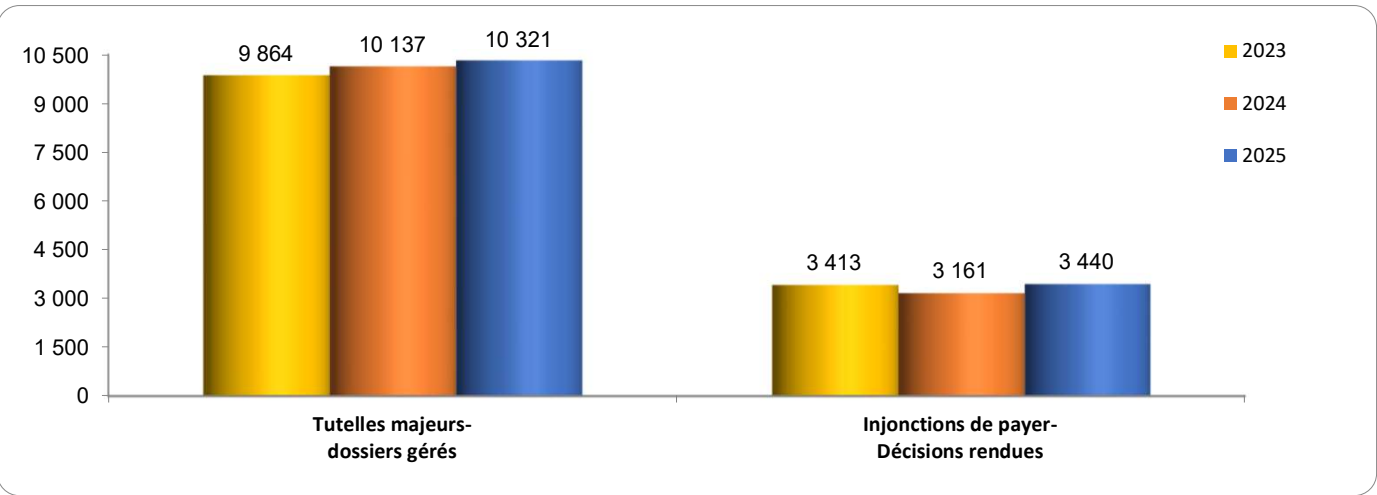


5. Activité du pôle du juge du contentieux de la protection - Rennes

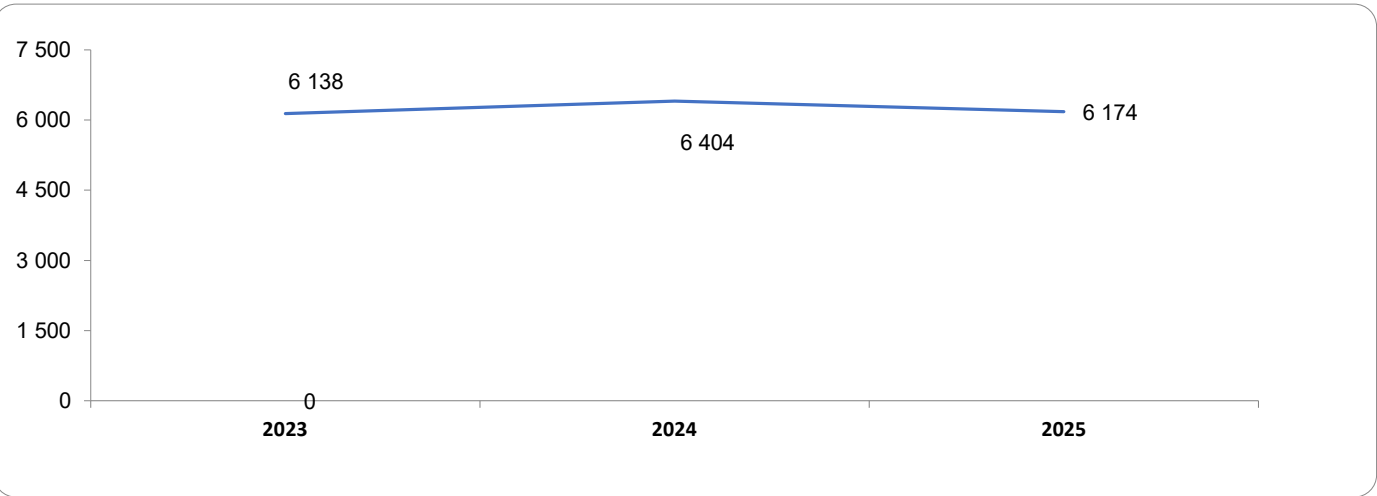
Contentieux général



Autres procédures civiles (dossiers gérés)

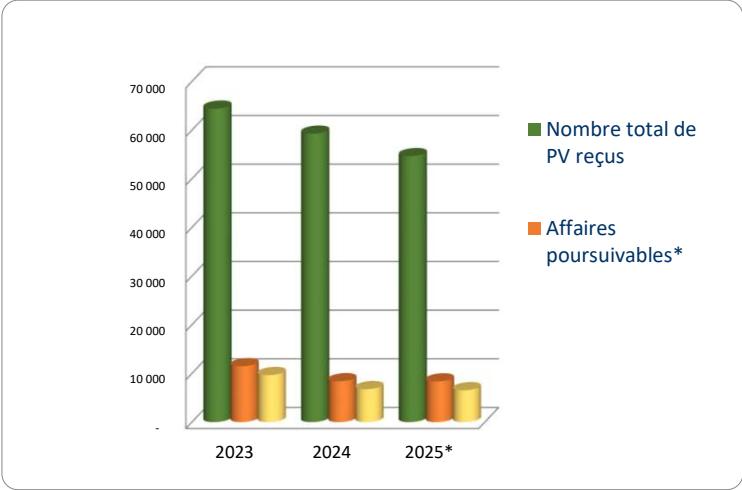


Saisies rémunérations : transfert de compétence aux commissaires de justice le 1er juillet 2025.



II. ACTIVITÉ PÉNALE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE PERSONNES MAJEURES

1. Évolution de l'activité pénale



2. Suite données aux affaires pénales

ACTIVITE PENALE (HORS CNT)

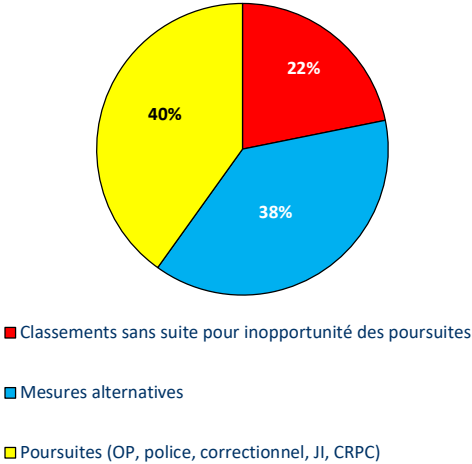
	2023	2024	2025*
Nombre total de PV reçus	64 414	59 259	54 634
dont auteurs identifiés	25 278	33 103	29 002
Affaires poursuivables*	11 467	8 383	8 351
Classements sans suite pour inopportunité des poursuites	1 572	2 258	1 810
Mesures alternatives	3 907	4 117	3 155
Poursuites (OP, police, correctionnel, JI, CRPC)	5 383	4 826	3 324
Affaires ayant fait l'objet d'une réponse pénale	9 663	6 763	6 541
Taux de réponse pénale	84,3 %	80,7 %	78,3 %

* données 2025 non consolidées

DEFEREMENTS

	2023	2024	2025
Comparution immédiate	203	186	144
Comparution à délai différé	98	139	144
Juge délégué	262	228	207
Convocation PV	358	279	218
dont CPPV-contrôle judiciaire	323	262	199
CRPC/DÉFERREMENT	296	343	421
Réquisitoire introductif	82	92	103
Saisine juge des enfants	10	10	15
Tribunal pour enfants	61	61	76
Orientation vers délégué du procureur	20	37	20
TOTAL 2025	1 390	1 375	1 348

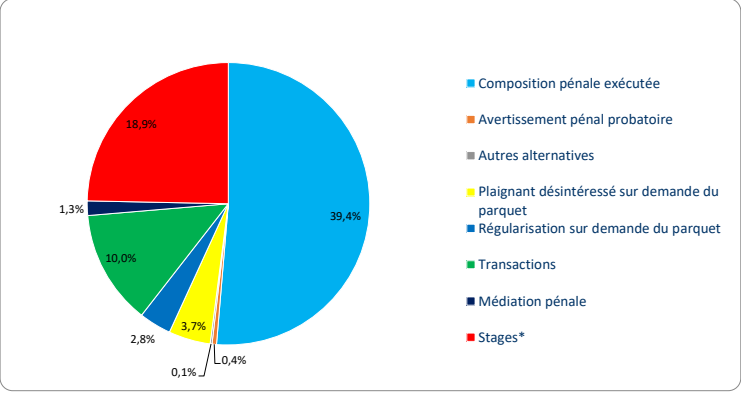
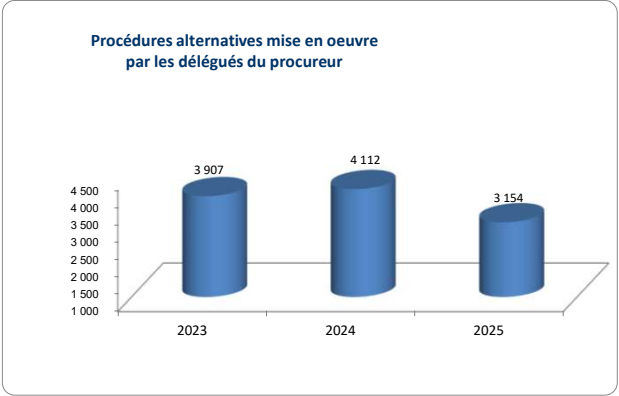
Orientations des affaires poursuivables* en 2025



*Affaire poursuivable : affaire dans laquelle il n'existe aucun motif de fait ou de droit, rendant impossible la poursuite devant une juridiction pénale. N'est pas poursuivable une affaire où l'auteur est inconnu, l'infraction n'est pas caractérisée ou insuffisamment...

3. Procédures alternatives

Répartition des alternatives aux poursuites



* Types de stages :

Sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Sensibilisation à la sécurité routière

Responsabilité parentale

Responsabilisation des auteurs de violences conjugales

Citoyenneté

Pôle contentieux spécialisés du parquet :
amendes de composition pénales acceptées
par les personnes physiques ou morales et validées par le siège

	2023	2024	2025
Nombre de procédures	148	152	230
Montant des amendes	354 200 €	1 146 791 €	1 282 569 €

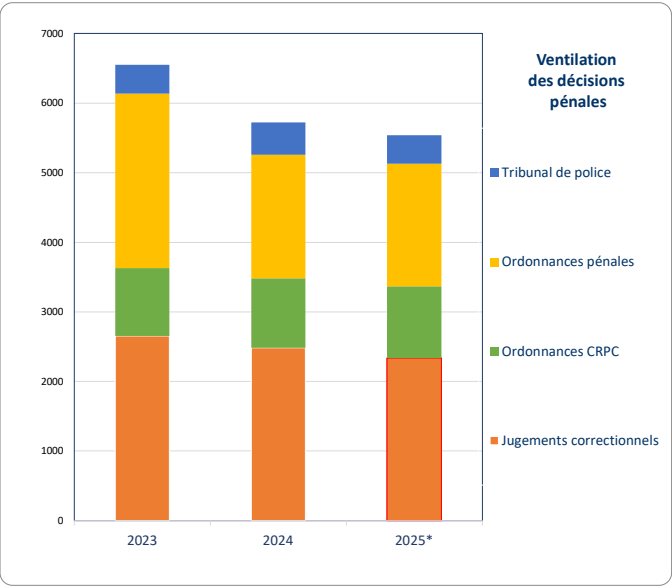
Le taux de recouvrement global s'élève à 85 %

4. Ventilation des décisions pénales

DÉCISIONS PÉNALES	2023	2024	2025*
Jugements correctionnels	2652	2484	2336
dont jugements en comparution immédiate	423	418	398
Ordonnances CRPC	976	998	1031
Ordonnances pénales	2508	1777	1761
Tribunal de police	416	464	408
TOTAL DES DECISIONS PENALES	6 552	5 723	5 536

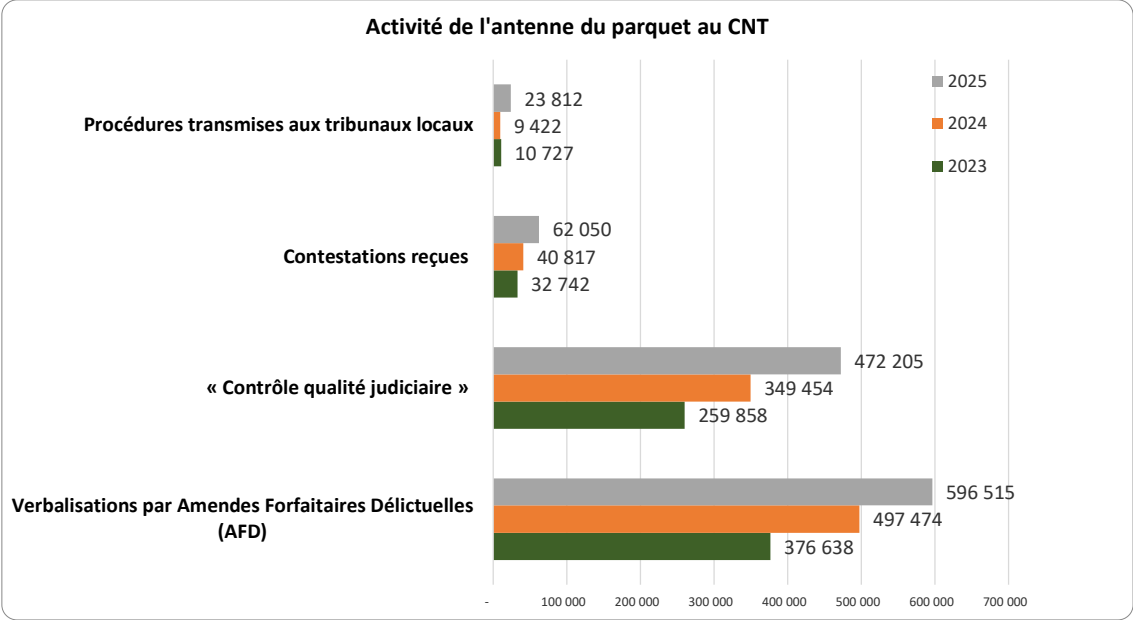
* données 2025 non consolidées

Nombre d'appels correctionnels enregistrés par le greffe	439	324	314
--	-----	-----	-----



5. Activité de l'antenne du parquet au CNT (Centre National de Traitement)

	2023	2024	2025
Verbalisations par Amendes Forfaitaires Délictuelles (AFD)	376 638	497 474	596 515
« Contrôle qualité judiciaire »	259 858	349 454	472 205
Contestations reçues	32 742	40 817	62 050
Procédures transmises aux tribunaux locaux	10 727	9 422	23 812



6. Saisies et confiscations

		2023		2024		2025	
		Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Saisies	Montant total des saisies		10 991 748 €		9 165 947 €		13 213 851 €
Confiscations	Biens confisqués par le TJ de Rennes remis pour vente par l'AGRASC	105		68		2	
	Versements effectués par l'AGRASC au budget général de l'Etat, à la MILDECA, au fonds de lutte contre le proxénétisme, aux parties civiles et autorités étrangères	904	3 265 104 €	736	2 596 956 €	445	2 337 040 €



AGRASC : Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués : <https://agrasc.gouv.fr/>

Une saisie est une mesure légale qui permet à une autorité compétente de prendre temporairement possession d'un bien dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure judiciaire.

Une confiscation est une mesure définitive intervenant après jugement. C'est une peine qui entraîne la perte permanente du bien par son propriétaire.

Elle est prononcée par une décision judiciaire et intervient lorsque le bien est considéré comme illégal, utilisé dans le cadre d'une activité criminelle ou acquis de manière illicite.

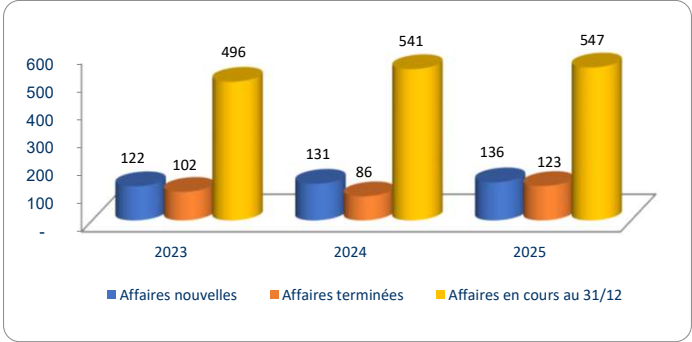
Pour en savoir plus :

Saisie, confiscation, comment faire la différence ? | AGRASC
[Bienvenue sur le site des enchères du Domaine](#)

Véhicules placés en gardiennage

Entrées	Sorties	Stock au 1/01/2025	Stock 31/12/2025
420	528	489	381

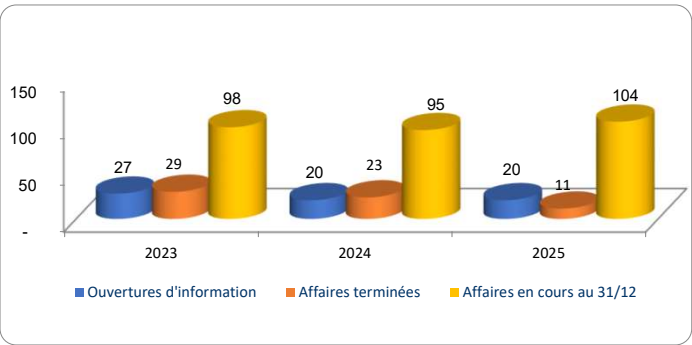
7. Activité de l'instruction de droit commun



	2023	2024	2025
Affaires nouvelles	122	131	136
Affaires terminées	102	86	123
Affaires en cours au 31/12	496	541	547
Nombre de personnes placées en détention provisoire au 31/12	121	144	163

Renfort à compter du 1er/09 à hauteur de 0,60 ETPT

8. Activité de l'instruction Juridiction Inter Régionale Spécialisée (J.I.R.S) (3 cabinets)

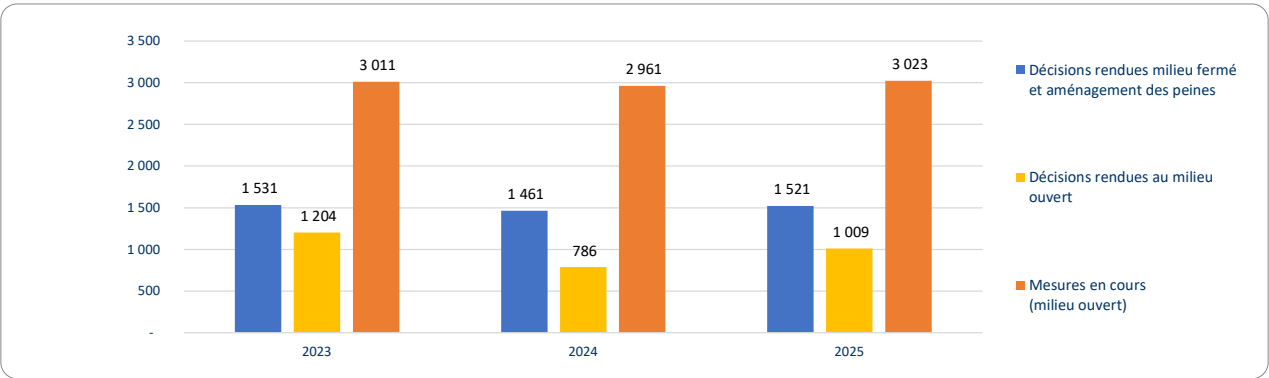


	2023	2024	2025
Ouvertures d'information	27	20	20
Affaires terminées	29	23	11
Affaires en cours au 31/12	98	95	104
Nombre de personnes placées en détention provisoire au 31/12	66	86	124

9. Activité de la juridiction de jugement JIRS

	2023	2024	2025
Nombre d'affaires jugées	30	37	25
Nombre de prévenus jugés	185	174	130
Nombre d'affaires libres à juger au 31/12	25	27	22
Nombre de jours d'audience	68	62,5	46

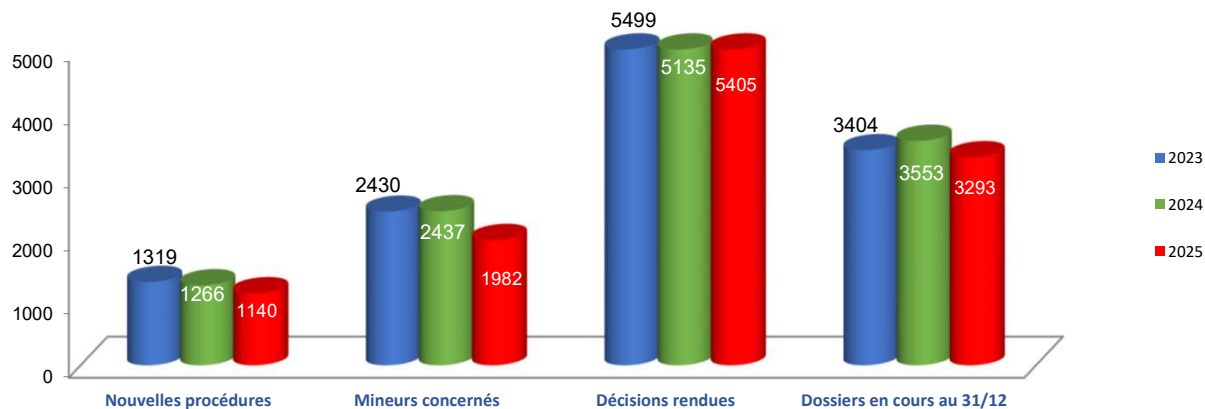
10. Application des peines (6 cabinets)



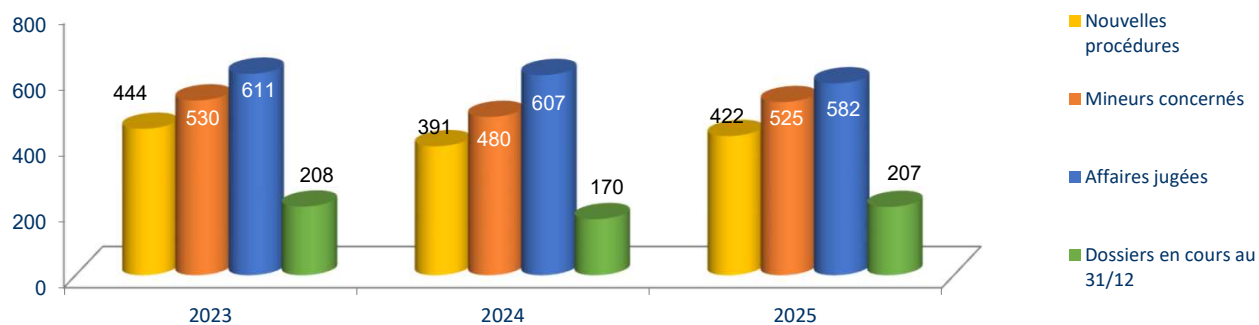
III.

TRIBUNAL POUR ENFANTS (6 cabinets)

1. Activité en matière d'assistance éducative



2. Activité en matière pénale



IV.

JUGE DES LIBERTES ET DE LA DETENTION (activité pénale)

Nombre de décisions rendues par les JLD

